

La Petite Tunisie

Le Petit Tunisien

SOCIALE

La Tunisie Socialiste

Inscriptions 1^{re} page: 5 fr. la ligne; 2^e page: 3 fr. la ligne
Abonnements et annonces payab. d'avance

Rédacteur en Chef : EMILE LACROIX

Abonnements : Tunisie - Constantine: 10 fr. par an
France et Etranger 12 francs

Notre marine de guerre était en de singulières mains

M. Painlevé, qui est un grand honnête homme, nul ne le conteste, n'avait pas su se dégager de l'esprit de parti lorsqu'il constitua son deuxième ministère après le départ de Caillaux.

Il aurait dû devant le langage inqualifiable de son ministre de la marine, un illustre inconnu du nom d'Emile Borel — rien du sympathique député de la Savoie — se priver de sa collaboration. Il n'en fit rien et le conserva près de lui. Ce fut un tort.

Cependant interrogé par des journalistes anglais et américains sur la question des sous-marins il leur avait fait ces déclarations stupéfiantes :

Avant d'être ministre de la Marine, je me suis occupé avec activité de propager l'idée de la Société des nations à laquelle on doit les succès de Locarno. Le gouvernement français seconde autant qu'il peut les efforts faits par la Société des Nations pour le désarmement. Nous sommes d'accord avec M. Baldwin sur ce fait que la question des sous-marins doit faire l'objet d'un examen d'ensemble. Il serait prématuré de la porter devant les organismes où l'on ne trouverait pas l'accord qui peut se produire lorsqu'on envisage le problème des sous-marins comme devant se rattacher à la question du désarmement naval.

L'opinion s'est émue des accidents qui viennent de se produire, accidents regrettables. Mais, d'autre part, il faut reconnaître qu'en aviation nous avons à déplorer malheureusement des accidents et, cependant, personne encore n'a proposé de renoncer à l'aviation.

Je dois dire que le gouvernement français veut prouver autrement que par des paroles, sa bonne volonté. Je vais déposer d'ici quelques jours, sur le bureau de la Chambre, un projet tendant à réduire le programme des constructions navales. tel qu'il était prévu, modeste cependant comparé à celui d'autres puissances.

Nous tenons compte de l'esprit de Locarno, nous allons proposer de réduire sous la forme suivante ces constructions : le programme de 1925 (1^{er} janvier au 31 décembre) sera échelonné sur dix-huit mois, et nous proposons que la tranche suivante équivalente pour 1927 soit également échelonné sur dix-huit mois. Tout cela correspond donc à une diminution d'un tiers de nos constructions navales, le programme de deux années se trouvant réparti sur trois ans. Nous espérons que cette initiative de la France, prise sans pression extérieure et sans convention internationale, sera imitée par les autres pays qui s'engageront ainsi dans la voie pratique du désarmement progressif.

J'ajoute qu'on a parlé de l'inutilité du sous-marin. On ne le voit que comme un organe de destruction. Il en est ainsi pour tous les engins de guerre. Mais il est certain qu'au point de vue scientifique, il reste intéressant. Certaines études ne peuvent être faites que grâce à son emploi. C'est un instrument de progrès. Il ne peut être rayé de la liste des conquêtes de l'homme qui l'utilise pour rechercher les possibilités qui s'ouvrent à lui et doit servir au développement de la civilisation.

En terminant, M. Emile Borel a déclaré que la France ne serait pas inférieure à d'autres pays pour collaborer l'œuvre de désarmement et de paix.

On croit rêver en lisant pareilles sottises dans la bouche d'un ministre de la marine qui n'ignore pas l'étendue de nos possessions coloniales qui s'éparpillent dans tous les océans.

marine squelettique, avec quoi les défendrons-nous en cas d'un nouveau conflit si on réduisait encore le programme des constructions navales ? Autant dire que demain nous n'aurions plus de flotte.

Alors pourquoi conservons ces colonies qui demain seraient à la merci de la première flotte venue ?

M. J. Bertrand député de la Charente Inférieure a publié sur la cession des colonies un article à côté de la question.

Dans la pensée des partisans de la cession de quelques-unes de nos colonies il n'est pas question de les vendre, surtout à des débiteurs incapables de se libérer de ce qu'il nous doivent, il est question de les offrir à nos créanciers et rien qu'à eux seuls, pour acquitter nos dettes ou aux états qui pourraient prendre une part du fardeau qui nous écrase. Si nos créanciers anglais ou américains ne s'en accommodent pas la question est entendue mais au lieu de réduire le programme des constructions navales nous devons nous efforcer de l'augmenter par tous les moyens possibles et nous aurions cent fois mieux fait de lui affecter les milliards que nous avons dépensés et continuons à dépenser bêtement dans cette Syrie qui ne pourra jamais nous les rendre.

BULLETIN

Les fonds secrets à l'ordre du jour

Toutes les années la question des fonds secrets revient sur le tapis de l'actualité, car toutes les années il faut renouveler la provision à mettre à la disposition du gouvernement, représenté par le Résident général, pour rémunérer les services rendus, occultes ou publics.

Nous nous souvenons qu'il y a quelques années notre bon confrère la Tunisie Française avait fait part à ses lecteurs que sur les 40000 francs — une bien maigre somme aujourd'hui — quelques-uns des journaux quotidiens, pas tous français, participaient à la distribution pour une misère de 13000 francs !

Il est vrai qu'à cette époque le franc-papier valait un peu plus de quatre sous. Un hebdomadaire pour 2000, quel était-ce, ils sont peu nombreux... à un autre quotidien et à quelques autres au total 30000 fr. et le reliquat à des besogneux à qui en donnait un os à ronger.

La vérité n'a jamais pu être faite sur les bénéficiaires de ces fonds secrets qui n'ont peut être jamais été distribués à la presse et bien que nous ayons eu nous aussi en mains une liste avec des noms divers nous n'avons jamais pu avoir la preuve de la matérialité du fait.

Et puis, au fond, qu'est-ce que cela peut nous faire que tel journal ou tel autre touche la rémunération de ce qu'il croit lui être dû pour son travail car aujourd'hui les temps sont si durs, l'existence si difficile les impôts si lourds, et les imprimeurs si chers que personne ne travaille plus à l'œil...

Est-ce qu'à Paris la chose n'est pas courante et certains journaux pourraient ils vivre sans l'aide gouvernementale. C'est par centaines de milliers de francs qu'on les distribue et ce qui nous paraît ici immoral est très moral là-bas. Vérité en deçà erreur au-delà.

Ce qui est parfaitement dégoûtant c'est l'argent distribué aux mouches, cet argent-là devrait être supprimé sans autre forme de procès car le mouchard accomplit une besogne si malpropre que le rouge de la honte devrait lui monter au front en touchant le salaire de son infamie.

ANIS BERGER
Apéritif anis
Ets Claude Berger et Cie. — Marseille

Je persiste dans ma conviction qu'on peut sauver la situation par une politique de large union nationale. Il le faut et nous sommes quelques-uns bien décidés à ne pas laisser tuer le pays ! Il n'est plus question de partis en dehors de ces deux grands partis ceux qui sont pour le pays, ceux qui sont contre !.
FRANKLIN-BOUILLON

Ge qu'il faut penser du discours du Résident général au Grand Conseil

Nous ne sommes plus les seuls à trouver que M. le Résident Général se trompe sur la Tunisie qu'il croit riche parce qu'elle a pu fournir 250 millions au budget.

Et s'il la croit riche, c'est parce qu'il est mal renseigné par son directeur général des finances qui aligne devant lui des chiffres et des chiffres qui tromperaient n'importe qui. Le discours prononcé par M. le Résident Général à l'ouverture de la session du Grand Conseil a donné à notre excellent confrère, M. Tridon, directeur de la "Tunisie Française" l'impression qu'après cinq ans d'exercice du pouvoir — pouvoir, presque absolu cependant — M. Lucien Saint ne semble pas s'être aperçu que la Tunisie est un pays pauvre. Comme un de ses prédécesseurs, il s'imagine encore que la Régence, peuplée de deux millions d'habitants (exactement 2 millions 93.939), a les mêmes facultés contributives qu'une puissance européenne, qui compterait le même nombre de têtes.

Et pourtant, quelle différence entre les éléments constitutifs : qui donc oserait dire que la Tunisie a la même puissance productive, à un tiers près, que le Danemark avec ses trois millions de Danois, tous européens travaillant à plein rendement avec les méthodes les plus modernes ? Tout au plus pourrait-on la comparer au département de Constantine qui, au point de vue démographique — mais démographique seulement — lui est sensiblement égal avec ses 156.437 Européens et ses 1.982.742 indigènes.

Nous avons vu hier que le budget tunisien allait absorber 275 millions, alors que celui des trois départements algériens qui, dans les mêmes conditions de gestion, devrait comporter 825 millions, n'en demande que 475.

Le rapport Tirman nous donne en partie la clé du mystère : il a confirmé, mais avec une autorité qu'aucun d'entre nous ne pourrait se vanter d'avoir, que les frais de gestion étaient démesurés et hors de toute proportion avec nos ressources, vérité que nos deux derniers Résidents ont méconnue.

La seconde réflexion qui vient à l'esprit, quand on a lu le discours de M. Saint, c'est la hâte singulière qui semble le pousser vers ce qu'il appelle « l'évolution rapide du pays », et sa préoccupation de le doter « d'organismes et de règlements identiques à ceux de la Métropole », comme si nos deux millions d'habitants, dont 1.800.000 indigènes, valaient, au point de vue rendement, deux millions de métropolitains !

C'est bien là qu'est justement le vice radical de la gestion tunisienne depuis quelque dix ans, c'est l'abandon de la politique économique, prudemment progressive, dont s'étaient honorés les précédents administrateurs du Protectorat.

Alors que la politique actuelle devrait, étant donné les hauts prix de toutes choses et, disons-le, l'incertitude du lendemain en face d'une crise financière intense, se borner, comme le ferait un simple particulier, raisonnable bien entendu, à diminuer les frais généraux, à éviter les dépenses somptueuses et à remettre à des temps meilleurs les améliorations qui ne sont pas d'ordre vital, on émet la prétention de maintenir le même train de vie et on se tiendrait pour déshonoré de n'attacher point son nom à une création nouvelle, si dispendieuse soit-elle !

Il semble, pour tout dire, que la haute administration du Protectorat soit frappée de ce même vertige dont trop de gens sont atteints depuis la guerre et qui les fait dépenser sans compter.

avec lui l'opinion publique, de lui faire entendre la voix de la raison ; il le peut d'autant mieux que toute préoccupation d'ordre électoral lui a été épargnée pour trois ans encore.
Henri Tridon.

UNE EXCELLENTE IDÉE à CREUSER pour payer nos dettes

Notre excellent confrère le «Journal de Tunis» a proposé pour venir en aide à la France et lui permettre de faire face à ses lourdes obligations financières l'abandon par tous les français du prix d'une ou deux journées de travail par mois. L'idée est excellente et avec nos excellents confrères la «Tunisie Française» et la «Régence», nous nous associons à la proposition de notre ami M. Portelli pourvu que les sommes reçoivent rigoureusement leur affectation.

On pourrait aussi envisager le retour à la journée de dix heures dont deux au bénéfice du gouvernement, ce qui ferait 50 heures par mois 600 par an. Elles seraient calculées uniformément à raison de 20 francs par jour pour tous les contribuables quelle que soit leur fonction sociale.

Six cents heures représenteraient 60 jours par an à 20 fr, cela ferait 1200 francs pour l'année et pour 20 millions de français payables vingt-quatre milliards par an.

Il y a en France deux millions quatre-cent mille étrangers sur lesquels on peut compter 800.000 hommes qui pourraient être astreints à un droit de séjour égal à la contribution payée par nous cela représenterait 850 millions l'ensemble serait donc de vingt-cinq milliards environ.

Quel député voudra prendre l'initiative de la proposition de notre excellent confrère le «Journal de Tunis» sur les bases que nous venons d'indiquer ?

Bravo, bravo, bravissimo au Grand Conseil

Il va en pleuvant des impôts, un vrai déluge, car il paraîtrait que le principe de l'application des propositions de l'administration serait admis par les Commissions des finances des deux sections française et indigène, malgré l'indifférence du gouvernement de réaliser des compressions de dépenses et de fortes économies de personnel.

On n'attend même pas l'application totale ou partielle des conclusions de la commission Tirman qui est de nature à provoquer des économies sérieuses et importantes.

Nous craignons que la Tunisie ne vogue sur un océan d'écueils où notre tranquillité n'aura rien à gagner.

Qu'on y songe en haut lieu et surtout au Grand Conseil

Echos et Nouvelles

Le Résident Général en France.

Le Résident général devant la gravité de la maladie de sa mère a dû s'embarquer pour France.

Nous le prions de croire aux vœux que nous formons pour le rétablissement de sa chère malade.

Des fêtes et des fêtes...

Toutes les villes de la Tunisie tiennent à honneur de fêter la décoration de notre ami M.J. Bessis, directeur de la Banque de Tunisie.

Après Tunis, ce fut le tour de Sfax puis de Bizerte et la série n'est pas close. Partout ce n'est qu'un concert de louanges à l'adresse de celui à qui la Banque de Tunisie doit en grande partie son essor et une place honorable parmi nos grands établissements financiers.

Au Racing Club

L'assemblée générale de cette société a eu lieu le 6 courant.

Il y avait à pourvoir à la nomination d'un président en remplacement de M. Mouraud que son état de santé a obligé à se démettre de cette charge.

A l'unanimité, c'est notre ami, M. F.

Portelli, directeur du «Journal de Tunis» qui a été élu président du Racing Club.

Cette nomination a été saluée par des applaudissements répétés car le choix ne pouvait être meilleur.

Nous lui adressons nos bien vives et amicales félicitations.

Le dégagement de la porte de Franco.

On a annoncé que les travaux de dégagement de la place du Cardinal Lavignerie (ancienne place de la Bourse) devaient commencer en janvier ou février.

La nouvelle ne repose sur aucun fondement sérieux dit le «Journal de Tunis» car la procédure d'expropriation n'est même pas engagée.

Il y a bien eu des «Sires» de la part de la municipalité qui ont été refusés avec ensemble par tous les propriétaires et puis plus rien.

Ceux-ci attendent de pied ferme les nouvelles offres ; si elles ne sont pas à leur convenance ils sont décidés à se défendre par toutes les voies et moyens que leur donne la loi.

Et voilà passablement de mois d'attente en perspective avant que le premier coup de pioche soit donné.

Encore un disparu.

On annonce de Djidjelli la mort de M. Pegola avocat et romancier qui pendant quelques années appartint au barreau de Sousse.

Finodori à Barberousse aurait fait la grève de la faim.

Barberousse est un ancien fort, situé tout en haut d'Alger qui sert de prison civile aux condamnés en instance d'appel venus de toute l'Algérie et de la Tunisie, c'est dire si la population est grande, trop grande pour des locaux exigus.

Aussi le gardien-chef doit souvent tirer des plans sur la comète pour loger tout son monde surtout quand il y a des détenus politiques qui ne doivent pas frayer avec les autres ou des prisonniers au secret.

Depuis toujours les anarchistes ont été considérés comme prisonniers de droit commun et le même sort aujourd'hui est réservé aux communistes. Ce n'est peut être pas très légal mais l'administration pénitentiaire se retranche derrière le manque de place pour légitimer la mesure.

Finodori en arrivant à Alger pour faire juger ses appels en tant que communiste fut placé au régime du droit commun, ce qui provoqua chez lui une grande colère.

Il protesta, réclama, s'époumonna à vouloir faire entendre qu'à Tunis il était au régime politique.

C'est possible, dut lui répondre le gardien-chef, mais ici nous sommes à Alger et j'ai ordre de vous traiter comme tous vos camarades et dernièrement le député... et il dut réintégrer sa cellule où il se mit à faire la grève de la faim avec quatorze camarades d'Algérie et de Tunisie.

Lui a-t-on donné satisfaction ainsi qu'à ses co-détenus ? c'est peu probable car pour le faire il faudrait expédier une cinquantaine de prisonniers dans une prison de l'intérieur Blida ou Tizi-Ouzou.

Infortuné Finodori, c'est le cas ou jamais de dire que la pénitence a commencé pour lui.

Il était si bien à Tunis, que n'y est il resté et pourquoi a-t-il voulu tater de la cour d'appel ?

Mort de M^e Mossé

Au moment de paraître nous apprenons avec un véritable sentiment de tristesse la mort de notre vieil ami, M^e Mossé, avocat-défenseur près le tribunal civil, ravi à l'affection des siens et de ses amis après une longue et douloureuse maladie.

A notre arrivé en Tunisie nous trouvâmes en M^e Mossé, originaire d'Orange, un vieil ami de notre famille, le sénateur Alphonse Gent, qui avait pour lui une véritable affection de père et le couvrait de sa protection et, depuis jamais aucun nuage ne vint ternir nos relations amicales.

Nous prions sa famille d'agréer avec nos condoléances émues et attristées l'assurance de notre vive sympathie.

Demandez partout
l'anisette Gras
Agent Dépositaire : J. CURTELIN Fils
19 rue du Maroc, Tunis Tél. 0,95

